

Département  
DE L'AUDE  
-----  
Arrondissement  
de NARBONNE  
-----  
COMMUNE  
DE NARBONNE  
-----

Séance ordinaire du Quatorze Mai deux mil neuf

Sous la présidence de M. Jacques BASCOU, Député-Maire

**Présents ou représentés :** M. Jacques BASCOU, Mme Marie-Hélène FABRE, M. Jean-Michel FESTE, Mme Marie SANDRAGNÉ, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Nicole CATHALA, M. Marc ORTIZ, Mme Marie-Claude EGLESSIES, M. Tristan LAMY, Mme Hélène MARTINEZ, M. Olivier LAPEYRE, Mme Zohra TEGGOUR, M. Jean FABRE, M. Serge GUIGUE, M. Pierre GALINIER, M. Jean-Yves GLÉMÉE, Mme Martine MIR, Mme Christiane MONNIER, Mme Alice GUITTARD, Mme Marie-Claude CANET, Mme Anne-Marie JOURDET, M. Jacques BAILLAT, Mme Murielle GANCIA, M. Jean-François ROUSSOULY, Mme Béragère BATTISTELLA, M. Georges ABBAMONTE, M. José PERERA, M. Patrick FRANÇOIS, M. Michel FARNOLE, M. Youssef BOUNOUA, Mme Isabelle HERPE, Mme Lucia COSTA, Mme Sabine PEYROUZEL, Mme Aurélie ORRIT, M. Robert DEJEAN, Mme Yvette BARBANSON, M. Michel MOYNIER, Mme Irène BENARD, M. Hervé FRAÏSSE, M. Jean-Charles BARSANTI, M. David GRANEL, Mme Marie Claude SULTAN, Mme Florence VITASSE

**Absents :**

Secrétaire élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme CANET.

**OBJET : AMÉNAGEMENT DU SECTEUR ENTRÉE EST - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ - CONCERTATION PRÉALABLE**

Monsieur le rapporteur expose :

Le secteur de l'entrée Est de la Ville, présentant des potentialités de construction et de renouvellement urbain intéressantes, a fait l'objet d'une étude d'urbanisme.

Elle a permis, après analyse approfondie, de fixer des orientations de programmation dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement urbain et paysager.

Les objectifs proposés sont de rendre ce secteur plus urbain à travers des aménagements donnant une place importante au canal de la Robine et au Parc des Sports.

En ce qui concerne la programmation, l'orientation est de privilégier la création de logements avec en complément des commerces, des services et des bureaux.

En ce qui concerne la typologie du bâti, les orientations vont vers une densification avec essentiellement des R + 3 et R + 4 et des logements intermédiaires.

Enfin, la présence d'équipements publics sera renforcée pour rendre ce secteur plus attractif et convivial.

L'aménagement de la zone sera pour l'essentiel conduit sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Aussi, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de définir les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

La concertation pourrait consister en :

- l'organisation d'une réunion publique sur le projet,
- la mise à disposition d'un dossier comprenant les études réalisées pendant toute la phase d'élaboration du projet et d'un cahier d'observations,
- la mise à disposition sur le site Internet de la Ville d'éléments du dossier de concertation.

Parallèlement, les études en vue de la création de la Z.A.C. seront lancées, en particulier l'étude d'impact et les études techniques permettant, notamment, de finaliser le périmètre de la ZAC et le programme prévisionnel des constructions.

Aussi, vu l'avis favorable de la Commission de l'Urbanisme et du Cadre de Vie, je vous propose :

- d'approuver le lancement des études nécessaires à l'aménagement du secteur entrée Est de la Ville,
- de décider que la concertation sera mise en oeuvre selon les modalités suivantes :
  - \* l'organisation d'une réunion publique sur le projet,
  - \* la mise à disposition d'un dossier comprenant les études réalisées pendant toute la phase d'élaboration du projet et d'un cahier d'observations,
  - \* la mise à disposition sur le site Internet de la ville d'éléments du dossier de concertation.
- de charger M. le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette opération.

Le Conseil adopte par :

- 34 voix «Pour»
- 09 abstentions

Le Député-Maire

**REÇU LE**

**13 MAI 2009**

à la Sous-Préfecture  
de Marbonne

Signé

M. Jacques BASCOU